

8 septembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le mardi 8 septembre 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur la mairesse suppléante, Madame Françoise Boudrias. Sont également présents Madame la conseillère Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Daniel Gravel, Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 10 août 2015 et séance extraordinaire du 19 août 2015
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015
  - 5.3 Octroi d'un contrat de remplacement de gouttières au Centre administratif et communautaire
  - 5.4 Pétitions relatives au bruit causé par les vols d'avions de l'école de parachutisme Voltige 2001 de Notre-Dame-de-Lourdes
  - 5.5 Adoption du règlement numéro 565-2015 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (278 245.82 \$) à cette fin
  - 5.6 Suppléance au poste de maire
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2015
  - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2015
  - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00007 – Lot 328-8
  - 6.4 Démission de monsieur Robert Desjardins au Comité consultatif d'urbanisme
  - 6.5 Demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques – Développement de la rue des Cosmos
- 07- Sécurité publique
  - 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 octobre 2016
  - 7.2 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption pour la saison 2015-2016
  - 7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2015-2016 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2015

09- Hygiène du milieu et travaux publics

- 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2015
- 9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglacage pour entretien hivernal pour la saison 2015-2016
- 9.3 Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2015-2016
- 9.4 Octroi d'un contrat de déneigement des boîtes d'abrasifs pour les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017
- 9.5 Octroi d'un contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village pour la saison 2015-2016
- 9.6 Octroi d'un contrat de scellement de fissures/chemin du 1<sup>er</sup> rang et route de la Chute
- 9.7 Octroi d'un mandat de services professionnels pour le traitement de surface double sur la rue Boissy, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et rue Lavallée – Été 2016
- 9.8 Autorisation de paiement pour la réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement numéro 5 « Acceptation finale »
- 9.9 Octroi d'un contrat des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) (règlement d'emprunt numéro 562-2015)
- 9.10 Octroi d'un contrat de débroussaillage des abords de chemins

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2015-09-187

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 02.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 03.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-09-188

3.1 Séance ordinaire du 10 août 2015 et séance extraordinaire du 19 août 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2015 soient approuvés.

Adoptée

**04- CORRESPONDANCE**

2015-09-189

**4.1 Adoption du bordereau de correspondance**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2015.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 31 août 2015.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2015-09-190

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 31 août 2015**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 31 août 2015 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **201 516.30 \$**.

Décassements : chèques numéro 7569 à 7581	6 770.34 \$
Comptes fournisseurs : chèques numéro 7582 à 7652	157 359.77 \$
Moins chèque annulé : chèque numéro 7577	(100.00 \$)
Salaires du mois d'août	37 386.19 \$
Total de la période :	201 516.30 \$

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2015-09-191

**5.2 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015**

**ATTENDU** l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

**ATTENDU** que monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, est l'actuel vérificateur externe et qu'il possède plus de trente années d'expérience dans ce domaine;

**ATTENDU** la proposition de services et honoraires professionnels déposée par monsieur Brabant en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2015 pour un montant de treize mille cinq cents dollars (13 500 \$) plus taxes;

**DE NOMMER** monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Mélanie la reddition de compte relatif à la compensation pour l'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) pour l'année civile 2015 pour un montant de cinq cent soixante-quinze dollars (575 \$) plus taxes.

Adoptée

2015-09-192      5.3 Octroi d'un contrat de remplacement de gouttières au Centre administratif et communautaire

**ATTENDU** la proposition de la compagnie Gouttières Saint-Thomas datée du 20 mai 2015 pour le remplacement des gouttières et travaux connexes au Centre administratif et communautaire situé au 10, rue Louis-Charles-Panet;

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Monsieur Michel Lambert Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** le contrat de remplacement des gouttières et travaux connexes au Centre administratif et communautaire situé au 10, rue Louis-Charles-Panet à la compagnie **Gouttières Saint-Thomas** au montant de mille sept cent cinquante dollars (1 750 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant;

Adoptée

2015-09-193      5.4 Pétitions relatives au bruit causé par les vols d'avions de l'école de parachutisme Voltige 2001 de Notre-Dame-de-Lourdes

**ATTENDU** qu'une pétition de 59 signataires provenant du secteur du Domaine François a été déposée à la Municipalité de Sainte-Mélanie le 4 août 2015;

**ATTENDU** qu'une pétition de 17 signataires provenant du secteur du Domaine Carillon et 1<sup>er</sup> rang a été déposée à la Municipalité de Sainte-Mélanie le 4 août 2015;

**ATTENDU** que ces pétitions concernent le bruit persistant occasionné par les vols d'avions de l'école de parachutisme Voltige 2001 de Notre-Dame-de-Lourdes;

**ATTENDU** que le conseil municipal reconnaît le bien-fondé des 78 pétitionnaires et les inconvénients réels dénoncés par eux;

**ATTENDU** que le contrôle des mouvements des aéronefs est de la juridiction du gouvernement fédéral;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé Monsieur Yves Blanc  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal prenne acte des pétitions déposées;

**QUE** le conseil municipal invite les citoyens concernés par le bruit constant des opérations de l'école de parachutisme Voltige 2001, à consigner dans un registre personnel les dates et heures où ceux-ci subissent ces inconvénients;

**QUE** le conseil municipal transmette la présente résolution et les pétitions déposées au ministre responsable de Transports Canada;

**QUE** le conseil municipal transmette la présente résolution au conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes et à l'école de parachutisme Voltige 2001 Inc.

Adoptée

2015-09-194

**5.5 Adoption du règlement numéro 565-2015 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (278 245.82 \$) à cette fin**

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie est régie par le Code municipal;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177);

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux projetés;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 10 août 2015;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le règlement numéro 565-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 565-2015**

**Règlement numéro 565-2015 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI) et à recourir à un emprunt n'excédant pas deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (278 245.82 \$)**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

Le conseil décrète l'exécution de travaux de construction d'infrastructures (aqueduc et rue) et travaux connexes sur la rue des Cosmos (lot 88-177 – phase VI) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie.

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (278 245.82 \$) incluant les frais, les taxes et les imprévus et conformément à l'estimation jointe en annexe « A » du présent règlement déposée par la firme de génie-conseil *Les Services exp Inc.* en date du 9 juillet 2015.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas deux cent soixante-dix-huit mille deux cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-deux cents (278 245.82 \$) sur une période de vingt (20) ans.

## **ARTICLE 5**

Le conseil décrète qu'un montant, représentant une somme non supérieure à cinq pour cent (5 %) du montant de la dépense prévue au présent règlement, est destiné à renflouer le fonds général de la Municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de cent pour cent (100 %) de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du secteur de taxation décrit à l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Les immeubles visés par le présent article portent les numéros de lots suivants, savoir : 88-179, 88-180, 88-181, 88-182, 88-183, 88-184, 88-185, 88-186, 88-187, 88-188, 88-189, 88-190, 88-191, 88-192, 88-193, 88-194, 88-195 et 88-196 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie.

## **ARTICLE 7**

Il est loisible à tout propriétaire visé par les dispositions de l'article 6 de payer en un seul versement la part du capital de l'emprunt visé à l'article 4 en regard de sa (ou ses) unité (s) tel que décrit à l'article 6. Ce paiement doit être fait au moins 30 jours avant la date prévue pour l'emprunt, suite à un avis donné par le directeur général.

## **ARTICLE 8**

S'il advient que le montant d'une appropriation dans le présent règlement soit plus élevé que la dépense effectivement faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra servir à payer toute dépense décrétée par le présent règlement et dont l'estimation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 9**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution, ristourne ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3.

## ARTICLE 10

Les autres détails relatifs au présent règlement seront réglés et déterminés par résolution du conseil au besoin, le tout conformément à la Loi.

## ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion le 10 août 2015

Adopté à une séance tenue le 8 septembre 2015

Approuvé par le ministre des Affaires municipales le

Avis public d'entrée en vigueur le

Autorisation accordée par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le

-----  
Françoise Boudrias  
Mairesse suppléante

-----  
Claude Gagné  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

### ANNEXE A

Phase VI  
Estimé des travaux  
Rue des Cosmos (lot 88-177)

#### Estimation préliminaire

Propriétaire / client : Municipalité de Ste-Mélanie

Projet : Lot 60 - Phase VI (315 m incluant rond-point)

N° de dossier : SME140022744E

Date : 9 juillet 2015



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total estimé c = a x b
1.0	Travaux préparatoires				
1.1	Espoucement, essaiement, veloutage du site et enlèvement de la terre végétale	m <sup>2</sup>	5 400	1,50 \$	8 100,00 \$
	Total article 1.0				8 100,00 \$
2.0	Eau potable				
2.1	Conduite d'eau potable PVC, DR-18, 150 mm ø	m. lin.	315	80,00 \$	25 200,00 \$
2.2	Vanne d'eau potable complète avec vanne et bouches à clé	unité	2	1 250,00 \$	2 500,00 \$
2.4	Borne-fontaine complète avec vanne et bouches à clé	unité	3	5 500,00 \$	16 500,00 \$
2.6	Entrée de service d'eau potable complète 20 mm ø	unité	18	750,00 \$	13 500,00 \$
2.8	Recommandement à la conduite d'eau potable existante	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.8	Nettoyage, désinfection et essais sur les conduites d'eau potable	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
	Total article 2.0				82 700,00 \$
3.0	Eau potable - pour bouclage futur				
3.1	Conduite d'eau potable pour bouclage vers chemin du Lac Sud PVC, DR-18, 150 mm ø	m. lin.	70	80,00 \$	5 600,00 \$
3.2	Vanne d'eau potable complète avec vanne et bouches à clé	unité	2	1 250,00 \$	2 500,00 \$
3.3	Purgeur à installer	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
	Total article 3.0				9 600,00 \$
4.0	Drainage				
4.1	Puisard de type Galilée	unité	8	2 500,00 \$	20 000,00 \$
	Total article 4.0				20 000,00 \$
5.0	Voirie (long. 7,8m, essai. 0,55m)				
5.1	Fourniture, pose et compaction de la structure de chaussée -Sable MG-112 (300mm) -Pierre concassée MG-20 (300mm)	lm. lm.	2 500 3 025	12,00 \$ 17,50 \$	30 000,00 \$ 52 937,50 \$
	Total article 5.0				82 937,50 \$

## Estimation préliminaire



Propriétaire / client : Municipalité de Ste-Mélanie

Projet : Lot 88 - Phase VI (315 m incluant rond-point)

N° de dossier : SJMSA-00227449

Date : 9 juillet 2015

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>Sommaire</b>					
1.0	Travaux préparatoires				8 100,00 \$
2.0	Eau potable				82 700,00 \$
3.0	Eau potable - pose boutage tubes				9 800,00 \$
4.0	Drainage				20 000,00 \$
5.0	Voirie (larg. 7,0m, accot. 0,50m)				82 937,80 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>183 537,80 \$</b>
	Impôts	10 %			18 353,78 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>201 891,58 \$</b>
	Frais incidents	20 %			40 378,32 \$
	<b>Sous-total</b>				<b>242 269,90 \$</b>
	TPS	5 %			12 113,50 \$
	TVC	9,975 %			24 140,25 \$
	<b>MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION</b>				<b>278 523,65 \$</b>
	Notes: aucune étude géotechnique disponible				

Les Services exp Inc.

par :

Magalie Gaudet, Ing

N° C.I.C. :

*Magalie Gaudet*  
2015-07-09

1-888-588-5888

### ANNEXE B

Secteur de taxation

Phase VI

Rue du Cosmos (lot 88-177)





2015-09-195

**5.6 Suppléance au poste de maire**

- ATTENDU** la résolution numéro 2013-11-195 précisant les modalités de suppléance au poste de maire;
- ATTENDU** la vacance au poste de maire depuis le 7 juillet 2015 suivant la démission de monsieur Marcel Loyer;
- ATTENDU** la période de suppléance au poste de maire de madame Françoise Boudrias se terminant le 1<sup>er</sup> novembre 2015;
- ATTENDU** la tenue d'élections partielles le 1<sup>er</sup> novembre 2015;
- ATTENDU** la nécessité de nommer un suppléant supplémentaire en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Françoise Boudrias;
- ATTENDU** que monsieur Martin Chaput est déjà désigné maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 jusqu'au 30 juin 2016 en vertu de la résolution numéro 2013-11-195;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE NOMMER** monsieur Martin Chaput, maire suppléant en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame Françoise Boudrias pour une période supplémentaire du 9 septembre au 31 octobre 2015.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2015-09-196

**6.1 Rapport du service d'urbanisme pour le mois d'août 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 31 août 2015.

Adoptée

2015-09-197

**6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 20 août 2015**

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 20 août 2015, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 20 août 2015.

Adoptée

2015-09-198

**6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00007 – Lot 328-8**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure numéro 2015-00007 déposée par madame Lise Jacques, propriétaire du 1100, chemin William-Malo dont l'immeuble est situé dans la zone villégiature V-04 et portant le numéro de lot 328-8 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que madame Lise Jacques a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 20 août 2015 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure consiste à permettre au propriétaire d'agrandir le bâtiment principal de façon à ce que ce dernier soit implanté à 1.10 mètre de la ligne latérale;

**ATTENDU** que la grille des usages de la zone V-04 du règlement de zonage numéro 228-92 stipule que la marge latérale minimale pour tout bâtiment principal résidentiel est de 1.5 mètre;

**ATTENDU** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU** que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00007;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fasse partie de la présente résolution;

Que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00007 telle que formulée.

Adoptée

2015-09-199

**6.4 Démission de monsieur Robert Desjardins au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie**

**ATTENDU** la démission de monsieur Robert Desjardins en tant que membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

**ATTENDU** que sa démission est effective le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**ATTENDU** que monsieur Desjardins a contribué aux travaux du Comité consultatif d'urbanisme pendant une période de sept années et que le conseil municipal désire souligner son implication;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE PRENDRE ACTE** de la démission de monsieur Robert Desjardins en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**DE REMERCIER** monsieur Robert Desjardins pour sa généreuse contribution aux travaux du Comité consultatif d'urbanisme durant une période de sept années.

Adoptée

2015-09-200

**6.5 Demande d'autorisations au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques – développement de la rue des Cosmos**

**ATTENDU**

que la compagnie Gestion Larivel Inc. a soumis un plan projet visant le développement de la rue des Cosmos (lot 88-177) et que la Municipalité est favorable à la réalisation de ce projet;

**ATTENDU**

la résolution numéro 2015-06-133 mandatant la firme Les Services exp Inc. pour les services professionnels dans le cadre de ce projet d'infrastructures (aqueduc, rue et travaux connexes);

**ATTENDU**

la nécessité de demander diverses autorisations au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal autorise la firme **Les Services exp Inc.** à soumettre les demandes d'autorisations concernant le développement de la rue Cosmos sur le lot 88 phase VI au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

**QUE** le conseil municipal confirme son engagement à transmettre au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

**QUE** le conseil municipal confirme au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques que la municipalité de Sainte-Mélanie est consciente que la phase VI du lot 88 ne respecte pas le rayon de zone tampon recommandé au Règlement sur les carrières et sablières;

**QUE** le conseil municipal confirme au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques que la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte néanmoins que la phase VI du lot 88 soit réalisée tel que soumis;

**QUE** le conseil municipal confirme au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques l'engagement de la Municipalité de Sainte-Mélanie à prendre en charge et à gérer toutes les plaintes de nuisances provenant des citoyens et tous les conflits entre les citoyens et les exploitants dus aux bruits, aux odeurs, aux émissions atmosphériques et aux ondes sismiques causés par les activités liées à la sablière désaffectée sur le lot P89 du cadastre de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**QUE** monsieur Claude Gagné, directeur général, soit mandaté et autorisé à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente et notamment à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Adoptée

## 07- SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015-09-201

### 7.1 Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Surveillance et prévision des crues pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 octobre 2016

**ATTENDU**

que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**ATTENDU**

qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

**ATTENDU**

la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 octobre 2016 » telle que transmise en date du 26 août 2015;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE MANDATER** l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les services professionnels de « Surveillance et prévision des crues pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 octobre 2016 ». Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de quatre mille sept cent cinquante dollars (4 750 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprié au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-09-202

7.2 **Mandat de services à l'entreprise Hydro Météo – Affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2015-2016**

**ATTENDU** que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réduire le risque d'embâcle au lieu du glissement de terrain;

**ATTENDU** la proposition de services professionnels de l'entreprise Hydro Météo intitulée « Travaux d'affaiblissement préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption saison 2015-2016 » telle que transmise en date du 26 août 2015;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie partagera le coût de ces services avec la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes (50 %-50 %), déduction faite de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE MANDATER** l'entreprise **Hydro Météo** de Notre-Dame-des-Prairies afin qu'elle réalise les travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption tels que précisés à l'offre de services du 26 août 2015. Ce mandat est accordé sur une base forfaitaire pour un coût maximal de douze mille dollars (12 000 \$) plus taxes;

Afin de pourvoir au paiement de cette dépense, le conseil approprié au revenu de l'exercice un montant de surplus accumulé non affecté net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-09-203

7.3 Demande d'aide financière au Ministère de la Sécurité publique – Surveillance – prévision des crues et travaux préventifs pour la saison 2015-2016 sur couvert de glace sur la rivière L'Assomption

**ATTENDU** que des glissements de terrain sont survenus en avril, octobre et novembre 2009 dans la rivière L'Assomption entre la Municipalité de Sainte-Mélanie et la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes;

**ATTENDU** que des travaux d'affaiblissement du couvert de glace seront réalisés par la Municipalité de Sainte-Mélanie au printemps 2016 pour réduire les risques d'embâcles sur la rivière L'Assomption à cet endroit;

**ATTENDU** les mandats de services professionnels octroyés le 8 septembre 2015 par les résolutions numéro 2015-09-201 et 2015-09-202 à l'entreprise **Hydro-Météo** pour la réalisation du programme de surveillance et prévisions des crues et travaux d'affaiblissements préventifs du couvert de glace sur la rivière L'Assomption;

**ATTENDU** le coût de réalisation de ces mandats d'un montant total de seize mille sept cent cinquante dollars (16 750 \$) plus taxes;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de la Sécurité publique pour les coûts associés aux services professionnels de surveillance et prévision des crues et travaux préventifs réalisés au printemps 2016 par la Municipalité de Sainte-Mélanie sur la rivière L'Assomption;

**DE MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2015-09-204

8.1 Programmation des activités de loisirs automne 2015

**ATTENDU** la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2015 telle que déposée par le service des Loisirs de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** la collaboration de la Municipalité de Sainte-Mélanie avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour la diffusion et l'offre d'activités de loisirs;

**ATTENDU** que les citoyens des trois municipalités peuvent s'inscrire sans frais supplémentaires aux activités offertes par les municipalités mentionnées ci-avant;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'APPROUVER** la programmation des activités de loisirs pour l'automne 2015;

**DE COLLABORER** réciproquement avec les Municipalités de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare pour l'offre d'activités de loisirs aux mêmes tarifs pour les citoyens des trois municipalités ci-avant mentionnées.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2015-09-205

**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour le mois d'août 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 août 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics.

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 31 août 2015.

Adoptée

2015-09-206

**9.2 Octroi d'un contrat de fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal saison 2015-2016**

**ATTENDU**

les demandes de prix pour la fourniture de sel de déglçage pour entretien hivernal demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** à la compagnie **Sel Frigon Inc.**, en tant que plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de sel de déglçage (FAB Montréal) pour la saison hivernale 2015-2016 au montant de quatre-vingt-six dollars et vingt-neuf cents (86.29 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 275 tonnes métriques pour la fin du mois d'octobre 2015 et de 150 tonnes métriques pour la mi-janvier 2016 (transport exclu, FAB Montréal).

Adoptée

- 2015-09-207      9.3    **Octroi d'un contrat de fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal pour la saison 2015-2016**
- ATTENDU**                                les demandes de prix pour la fourniture de pierre abrasive pour entretien hivernal demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;
- POUR CE MOTIF,**                        Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'ADJUGER** à la compagnie ***Les Sables La-Ro Itée***, en tant que plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture de pierre abrasive pour la saison hivernale 2015-2016 au montant de dix dollars et quatre-vingts cents (10.80 \$) la tonne métrique plus taxes, pour une quantité de 300 tonnes métriques disponibles avant le 1<sup>er</sup> décembre 2015 (transport exclu).
- Adoptée
- 2015-09-208      9.4    **Octroi d'un contrat de déneigement des boîtes d'abrasifs pour les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017**
- ATTENDU**                                les demandes de prix pour de déneigement des boîtes d'abrasifs demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;
- POUR CE MOTIF,**                        Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'ADJUGER** à monsieur ***Ghislain Asselin*** du 1220, 8<sup>e</sup> rang à Sainte-Mélanie, le déneigement des treize (13) boîtes d'abrasifs au coût de dix dollars (10 \$) par boîte par déneigement, pour les saisons hivernales 2015-2016 et 2016-2017. Monsieur Ghislain Asselin devra recevoir les instructions de l'inspecteur en voirie, monsieur Alain Lajeunesse, à savoir quand passer pour déneiger le devant des treize boîtes d'abrasifs.
- Adoptée
- 2015-09-209      9.5    **Octroi d'un contrat d'entretien des trottoirs du village pour la saison 2015-2016**
- ATTENDU**                                les demandes de prix pour l'entretien hivernal des trottoirs du village demandées par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal au service des Travaux publics;
- POUR CE MOTIF,**                        Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- D'ADJUGER** à la compagnie ***Entreprises B.F.A. enr.*** de Sainte-Mélanie le contrat d'entretien hivernal des trottoirs du village (déneigement et sablage) pour les emplacements suivants :



**Trottoir de la rue de l'Église sur le côté est à partir de la route Principale jusqu'à la rue Prévert**

Hiver 2015-2016 : 1 400 \$ plus taxes

**Trottoir de la route Principale sur le côté sud à partir de l'Église jusqu'à l'intersection du chemin du Lac Sud**

Hiver 2015-2016 : 2 550 \$ plus taxes

Adoptée

2015-09-210

**9.6 Octroi d'un contrat de scellement de fissures/chemin du 1<sup>er</sup> rang et route de la Chute**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une proposition de **9254-8783 Québec Inc. (Lignes Maska et Gestion Pavex)**, datée du 21 août 2015, pour le scellement de fissures sur les surfaces pavées du chemin du 1<sup>er</sup> rang et la route de la Chute (longueur approximative de 3 500 mètres linéaires).

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie octroie à 9254-8783 Québec Inc. (**Lignes Maska et Gestion Pavex**), le contrat de scellement de fissures des surfaces pavées sur le chemin du 1<sup>er</sup> rang et la route de la Chute pour une longueur approximative de 3 500 mètres linéaires à 1,54 \$ du mètre linéaire pour un montant total de cinq mille trois cent quatre-vingt-dix dollars (5 390 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

Adoptée

2015-09-211

**9.7 Octroi d'un mandat de services professionnels pour le traitement de surface double sur la rue Boissy, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée – Été 2016**

**ATTENDU**

la demande d'offres de services professionnels et honoraires concernant des travaux de traitement de surface double sur la rue Boissy, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> avenues du Lac-Safari et la rue Lavallée devant avoir lieu en début d'été 2016;

**ATTENDU**

que la conception et la surveillance des travaux d'infrastructures doivent être conformes aux normes et règles de l'art;

**ATTENDU**

la proposition de la firme Beaudoin Hurens en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Yves Blanc  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal mandate la firme **Beudoïn Hurens** pour la conception des plans, devis, documents d'appel d'offres et documents connexes, pour un montant forfaitaire ne dépassant pas trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**Que** le conseil municipal mandate la firme **Beudoïn Hurens** pour la surveillance des travaux avec résidence au chantier pour un montant budgétaire ne dépassant pas six mille trois cents dollars (6 300 \$) plus taxes, selon l'offre de services et honoraires professionnels soumise par cette firme le 1<sup>er</sup> septembre 2015;

**Que** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien du réseau routier local provenant du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-09-212

**9.8 Autorisation de paiement pour la réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord - Certificat de paiement numéro 5 « Acceptation finale »**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 31 août 2015 relative à des travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement no 5 « Acceptation finale »;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant seize mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (16 198.84 \$) toutes taxes incluses à **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord – Certificat de paiement no 5, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs **BEAUDOIN HURENS INC.** en date du 31 août 2015;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection du pavage sur le 8<sup>e</sup> rang et sur le rang Saint-Albert Nord en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou madame Martine Malo, secrétaire-trésorière adjointe, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-09-213

**9.9 Octroi d'un contrat des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) (règlement d'emprunt numéro 562-2015)**

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation auprès de cinq fournisseurs pour des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) (règlement d'emprunt numéro 562-2015);

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions qui s'est tenue le 27 août 2015 à 11 h 00 en présence de monsieur Jocelyn Ricard, ingénieur;

Soumissionnaires	Montant
Excavation Normand Majeau Inc.	42 195.75 \$
Pavages J.D. Inc.	39 491.00 \$
Sintra Inc.	47 715.00 \$
Asphalte Lanaudière Inc.	42 187.75 \$
Asphalte Général Inc.	31 154.00 \$

**ATTENDU** que l'entreprise **Asphalte Général Inc.** est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Jocelyn Ricard, ingénieur, d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** que la réalisation de ces travaux est prévue à l'automne 2015;

**ATTENDU** l'approbation du règlement d'emprunt numéro 562-2015 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 26 août 2015;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Monsieur Martin Chaput Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat pour des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) à l'entreprise **Asphalte Général Inc.** au montant de trente et un mille cent cinquante-quatre dollars (31 154 \$) plus taxes

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les fonds disponibles et selon les modalités du règlement numéro 562-2015 décrétant des travaux de pose d'enrobé bitumineux et de travaux connexes sur une partie de la rue des Pins (partie de lot 286-6 et lot 283-10) et prévoyant un emprunt n'excédant pas trente et un mille cent quarante dollars (31 140 \$) à cette fin;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-09-214

**9.10 Octroi d'un contrat de débroussaillage des abords de chemins**

**ATTENDU**

que la végétation empiète dans l'emprise de rue et nuit à la circulation des usagers et aux opérations d'entretien pour les chemins mentionnés à la présente;

**POUR CE MOTIF,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal octroie à la compagnie **Dauphins Multi-Services de Village Saint-Pierre** le contrat de débroussaillage télescopique des abords des chemins suivants :

- Chemin du Lac Nord
- Route de la Chute
- Chemin William-Malo
- Chemin du 7<sup>e</sup> rang et 7<sup>e</sup> rang Ouest
- Certains secteurs du chemin du 2<sup>e</sup> rang
- Certains secteurs du chemin du 8<sup>e</sup> rang
- Certains secteurs du rang du Pied-de-la-Montagne

Ce contrat est octroyé sur une base budgétaire (machinerie, opérateur, transport et tout autre frais inclus) à cent quinze dollars (115 \$) de l'heure pour un maximum de 100 heures et pour un montant n'excédant pas onze mille cinq cents dollars (11 500 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de ces dépenses en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 36.

- a) Nouvelle usine de traitement des eaux usées secteur village sera située à quel endroit, sera construite quand et à quel coût?
- b) Quelle sera la capacité de traitement de la nouvelle usine de traitement des eaux usées secteur village?
- c) Est-ce que des programmes d'aide financière seront sollicités dans le cadre de la construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées?
- d) Où est rendu le projet de l'église? Quand aura lieu la consultation publique ou la procédure d'approbation pour toutes dépenses dans le cadre de ce projet?
- e) Qui peut participer dans le cadre de la formation d'un comité pour le projet d'acquisition de l'église?
- f) Quelle sera la date pour les élections partielles au poste de maire?
- g) Est-ce que la position de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes est connue relativement à la plainte de bruit à l'encontre de l'école de parachutisme Voltige 2001?
- h) Est-ce possible de s'occuper des nuisances causées par les moto-cross, VTT et autres véhicules hors route qui circulent dans les rues, sur les terrains privés et dans les sablières?
- i) Est-ce possible de relancer la Sûreté du Québec pour qu'ils fassent des rondes d'inspection en VTT pour imposer des amendes aux utilisateurs de véhicules hors route qui circulent sur les terrains privés?
- j) Est-ce que le volume de vols à l'école de parachutisme Voltige 2001 a augmenté et quels sont les secteurs de vol?

La période de questions est close à 21 h 13.

**2015-09-215**

**12- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 14.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse suppléante**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire trésorier**